

Présentation de l'Office des Forêts domaniales du district de Kyoto-Osaka



Vue de la Forêt domaniale de Kodaijiyama depuis la « Scène de Kiyomizu »

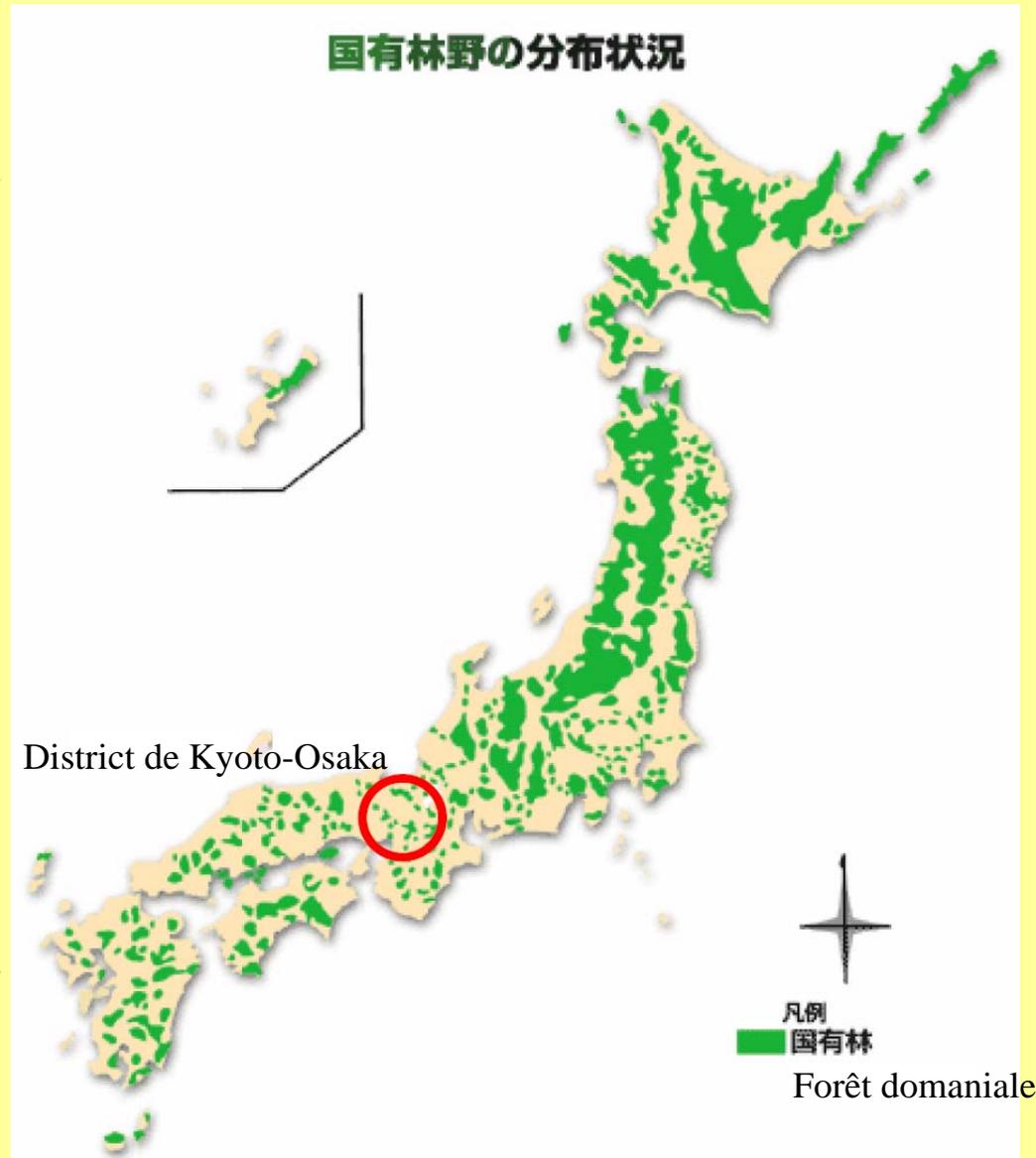
Octobre 2009
Jun FUKUDA

Sommaire

1. Les Forêts domaniales au Japon
2. Office des Forêts domaniales du district de Kyoto-Osaka
3. Les Forêts domaniales à Kyoto
4. Questions actuelles

1. Les Forêts domaniales au Japon

- Les 2/3 du territoire japonais sont recouverts par des forêts.
- 1/3 des forêts japonaises sont des « Forêts domaniales. »
- Par conséquent, 20% du territoire Japon est constitué de « Forêts domaniales. »
- La proportion de Forêts domaniales diffère selon les régions : une proportion plus élevée dans le nord et plus faible dans l'ouest.



Emplacement des Forêts domaniales

1. Les Forêts domaniales au Japon

- Trois origines des Forêts domaniales du Japon :
 - forêts appartenant à l'ancien gouvernement féodal (bakufu / han),
 - forêts appartenant à des temples et sanctuaires,
 - forêts appartenant aux collectivités locales.
- La propriété de ces forêts a été transférée au nouveau gouvernement de Meiji au cours de la restauration de Meiji dans les années 1870.
- Les Forêts domaniales sont gérées par l'Agence d'exploitation des forêts, le Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.
- Organisation : Agence d'exploitation des forêts - 7 Offices des Forêts domaniales de région - 120 Offices des Forêts domaniales de district

2. Office des Forêts domaniales du district de Kyoto-Osaka

(Présentation)

- Branche de l'Agence d'exploitation des forêts de l'Office des Forêts domaniales de la région Kinki-Chugoku.
- Gère **5.700 hectares de Forêts domaniales** dans les préfectures de Kyoto et Osaka, comprenant respectivement 1% et 2% de la superficie forestière totale.
- Zones forestières domaniales **éparpillés aux alentours**.
- Dans la ville de Kyoto, les forêts domaniales situées dans le quartier historique des temples et des sanctuaires. Ces forêts domaniales sont d'**anciennes forêts de temple / forêts de sanctuaire**.



Forêts domaniales dans les préfectures de Kyoto et Osaka

2. Office des Forêts domaniales du district de Kyoto-Osaka

(Ressources forestières)

- 54% des Forêts domaniales gérées par le bureau sont « plantées », tandis que 46% sont « naturelles ».
- Principales espèces des forêts plantées: [sugi](#)/cryptomèrie(45%), [hinoki](#)/cyprés japonais(36%), [pin](#) (15%) et autres (2%).
- Age de la forêt plantée autour de 40 ans. Croissance en cours.

(Réglementation légale)

- 51% des forêts domaniales sont sous le contrôle de plusieurs dispositions légales, incluant la Loi forestière, la [Loi de planification de l'aménagement urbain](#), la [Loi de préservation des villes historiques](#) ou la [Loi de préservation du patrimoine culturel](#). Multiples réglementations imposées.
- Chaque règlement fixe le taux maximum d'exploitation forestière, conformément à son objectif.

2. Office des Forêts domaniales du district de Kyoto-Osaka

(Gestion forestière)

- Chaque zone de forêt domaniale est classée en trois catégories fonctionnelles : « forêt de préservation de la terre et de l'eau » (49% pour K-O), « forêt de coexistence de la forêt et de l'homme » (38%), et « forêt d'utilisation durable des ressources » (13%).
- L' « éclaircissage » est l'opération la plus importante.
- Le traitement des parasites est une question urgente

3. Les Forêts domaniales à Kyoto

- La ville de Kyoto est entourée par des montagnes dans trois directions : nord, est et ouest.
- Des forêts domaniales existent également dans les trois directions.
- La plupart des forêts domaniales dans la ville de Kyoto ont **jadis appartenu à des temples et sanctuaires**, mais ont été transférées au gouvernement pendant la Restauration de Meiji dans les années 1870.



Forêts domaniales dans la ville de Kyoto ⁸

3.1 Forêt domaniale de Kodaiji-yama

- Contexte de temples et sanctuaires historiques célèbres, incluant [Kiyomizu-dera](#), Yasaka-jinja et Chion-in.
- Tout d'abord la forêt d'[akamatsu](#) (*Pinus densiflora*) par l'utilisation locale intensive. Depuis l'époque de Meiji, utilisation locale interdite. Remplacement naturel progressif par une forêt de [shii](#) (*Castanopsis cuspidata*).
- Graves dégâts provoqué par le nématode du pin et [Platypus quercivorus](#) (kashi-no-naga-kikui-mushi).
- Domaine d'activités du « [Conseil pour la culture traditionnelle des forêts de Kyoto](#). »



Shii en fleurs en mai

3.2 Forêts domaniales de Kurama-yama et Kibune-yama

- Appartiennent au paysage pittoresque autour du [Temple de Kurama-dera](#) et du [Sanctuaire Kibune-jinja](#) le long de la rivière Kibune-gawa.
- Partiellement désignée comme « [Forêt ancienne de Kyoto](#) » pour la production de bois de grand diamètre.
- Développement d'un [sentier de promenade](#) autour de la « Forêt ancienne de Kyoto »
- Graves dégâts causés par les [morsures de cerfs](#).

Arbres hinoki centenaires dans la « Forêt ancienne de Kyoto »



3.3 Forêt domaniale d'Arashiyama

- Célèbre pour ses fleurs de cerisier (sakura) et ses pins (matsu) depuis plus de mille ans.
- Plantation de sakura pour la préservation du paysage, en coopération avec la communauté locale.
- Pentes raides et nombreux touristes. Importance de la prévention des chutes de pierres.
- Lancement de discussions avec la communauté locale sur les orientations de la gestion forestière.



Arashiyama au printemps

4. Questions actuelles

- 4.1 Conseil pour la culture traditionnelle des forêts de Kyoto
- 4.2 « Forêt ancienne de Kyoto »
- 4.3 Lutte contre les parasites forestiers

4.1 Conseil pour la culture traditionnelle des forêts de Kyoto

- En 2007, le Conseil a été créé pour assurer la gestion de la Forêt domaniale de Kodaijiyama, grâce à la **participation des diverses parties prenantes** : incluant les temples, sanctuaires, chercheurs, collectivités locales, ONG.
- Le Conseil bénéficie de l'**aide financière** / humaine de la part de « **soutiens** » locaux pour la mise en œuvre de la gestion forestière.
- Lancement de l'**abattage expérimental d'arbres shii** pour la transformation de la forêt à prédominance de shii.
- Discussion sur les orientations futures de la gestion forestière



Cérémonie d'abattage de shii en mars 2009

4.2 « Forêt ancienne de Kyoto »

- Bois de gros diamètre utilisé pour les bâtiments traditionnels en bois au Japon, mais se raréfiant partout dans le monde.
- En 2002, « Forêt ancienne de Kyoto » désignée dans la Forêt domaniale de Kurama-yama, avec une période de **gestion étendue sur des centaines d'années**.
- Impatience de pouvoir fournir du **bois de grand diamètre pour la réparation des bâtiments traditionnels en bois** dans l'avenir.
- Développement d'un **sentier de promenade** entourant la « Forêt ancienne de Kyoto »



Cérémonie d'ouverture du sentier en avril 2009

4.3 Lutte contre les parasites forestiers

- Les petits insectes appelés *Platypus quercivorus* (kashi-no-naga-kikui-mushi) endommagent les espèces de shii, kashi et nara, propageant des champignons nuisibles dans les cellules du bois lorsqu'ils creusent leurs galeries dans les arbres sur pied.
- Depuis 2005, les insectes provoquent la mort de nombreux arbres sur pied dans la Forêt domaniale de Kodaiji-yama. Récemment, les dégâts s'étendent autour de la ville de Kyoto.
- Prévention de la mort massive des forêts à travers l'abattage des arbres morts et la fumigation de produits chimiques.



Platypus quercivorus (à gauche),
abattage d'arbres morts (à droite)

**Office des Forêts domaniales du district de
Kyoto-Osaka**

Chojiburo-machi 102,
Nishinotoin dori, Shimochoja-machi sagaru
Kamigyo-ku, Kyoto 602-8054
Japon

E-mail: kc_kyoto@rinya.maff.go.jp